

**DEL20260427_06**REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES LANDES**GRAND DAX**
AGGLOMÉRATION**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril à 18h00, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le 21 avril 2026, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	49
Nombre de présents	41
Nombre de pouvoirs	8
Suffrages exprimés	49

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Corinne DULOUEAT, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDÉ, M. Pascal DAGÈS, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HÉNAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LALANNE, M. Patrice BOUCAU, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Isabelle LABORDE, Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Randy NEMOZ, M. Philippe CASTEL, Mme Cathy DESURMON, M. Daniel ALBERDI, M. Jean SOUBLIN, M. Jean-Jacques GABOULEAUD, Mme Sandrine DELSOL, M. Hervé DARRIGADE, M. Christian CARRERE, Mme Catherine RABA, M. Arthur CHASSEUR, Mme Aurélie LARRIVIERE, M. Eric CASTETS, Mme Nathalie DURQUETY, M. Dominique ROMAIN, Mme Sandrine BUISSON, M. Nicolas KUNTZ, Mme Corinne DUTOUYA, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Alain BERGERAS, Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR, M. Jean-Claude BARDERY, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à M. Pascal DAGÈS, M. Amine BENALIA-BROUCH donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU, M. Julien RELAUX donne pouvoir à M. Grégory RENDÉ, Mme Bérengère SABOURAULT donne pouvoir à M. Jean-Jacques GABOULEAUD, M. Julien BAZUS donne pouvoir à Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Pascal VILATON donne pouvoir à M. Daniel ALBERDI, Mme Karine BIARNÈS donne pouvoir à Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR, M. Thierry BOURDILLAS donne pouvoir à M. Jean-Marie ABADIE

Secrétaire de séance : Mme Martine DEDIEU**Quorum :** le quorum est atteint avec au moins 25 membres présents.



OBJET : CONVENTION POUR L'ÉCHANGE DE MOYENS DANS LE CADRE DES FÊTES DE DAX

Madame la Vice-présidente expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5,

Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération du Grand Dax et notamment sa compétence voirie,

Considérant que conformément à la jurisprudence européennes (CJUE, 9 juin 2009, Commission c/Allemagne), les collectivités peuvent instaurer, par convention, une coopération afin d'assurer la mise en œuvre d'une mission de service public commune à celle-ci,

Considérant que les communes de Bayonne, Mont-de-Marsan, Saint-Sever, Peyrehorade ont souhaité établir un partenariat en vue de l'échange de moyens techniques et humains, ainsi que les communes de Saint-Vincent-de-Tyrosse, Aire sur l'Adour et Hagetmau en vue de l'échange de moyens techniques dans le domaine de la propreté urbaine à l'occasion des manifestations festives organisées durant l'été, dont les fêtes locales,

APRÈS AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR, LE CONSEIL A L'UNANIMITE

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER les conventions de partenariat pour l'échange de moyens techniques et humains dans le domaine de la propreté urbaine avec les communes de Bayonne, Mont-de-Marsan, Saint-Sever, Peyrehorade, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Aire sur l'Adour et Hagetmau.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer lesdites conventions jointes en annexe ainsi que leurs éventuels avenants et tout autre document se rapportant à ce dossier.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 040-244000675-20260427-DEL20260427_06-DE



Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Mme Martine DEDIEU

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures,
pour copie conforme,
Dax, 27 avril 2026